

Première publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société coopérative dissoute: Régie estudiantine de l'Université de Fribourg en liquidation, Fribourg*
2. *Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire*
3. *Date de la décision: 27.06.2005*
4. *Echéance de préavis des créances: 31.10.2005*
5. *Adresse pour la déclaration des créances: Régie estudiantine de l'Université de Fribourg en liquidation, Felix Kaufmann, liquidateur, rue de l'Hôpital 4, 1700 Fribourg*
6. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
7. *Remarques: La dissolution est prononcée en raison du transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Régie estudiantine de l'Université de Fribourg à la Fondation pour le logement des étudiants Régie estudiantine, nouvellement fondée. La société coopérative a l'intention de demander la procédure de radiation anticipée selon l'art. 745 al. 3 CO.*

Régie estudiantine de l'Université de Fribourg en liquidation, Felix Kaufmann, liquidateur
1700 Fribourg

(03002114)